****

**Charte des groupes compétition**

**Saison 2018-2019**

Le CNB met en place une charte des groupes compétition jeune et juniors. Elle a pour vocation d’établir des engagements de participation aux entraînements. L’adhésion à cette charte permettra au club et aux compétiteurs de progresser ensemble.

Le compétiteur en signant cette charte s’engage auprès du CNB à en respecter les règles.

**Je suis nageur(se) du groupe compétition jeune** **: *je m’engage***

* À venir au moins 2 fois par semaine à l’entraînement
* À m’entrainer durant les vacances scolaires (lors de déplacements familiaux se rapprocher de l’entraîneur du groupe qui donnera des séances écrites)
* À être ponctuel aux entraînements.

**Je suis nageur(se) du groupe compétition jeune (classe sportive) : *je m’engage***

* À venir au moins 2 fois par semaine en plus des entrainements classe sportive
* À m’entrainer durant les vacances scolaires (lors de déplacements familiaux se rapprocher de l’entraîneur du groupe qui donnera des séances écrites)
* À être ponctuel aux entraînements.

**Je suis nageur(se) du groupe compétition juniors : *je m’engage***

* À venir au moins 3 fois\* par semaine à l’entraînement
* À m’entrainer durant les vacances scolaires (lors de déplacements familiaux se rapprocher de l’entraineur du groupe qui donnera des séances écrites)
* À être ponctuel aux entraînements.

Un cahier de présence sera tenu tout au long de la saison. Si un nageur ou une nageuse ne respecte pas la présente charte et si trop d’absences injustifiées\* sont constatées, il ou elle se verra retirer ses engagements lors de la compétition suivante inscrite au calendrier.

\*3 entrainements/semaine pour un nageur de niveau départemental ; 4 pour un nageur de niveau régional ; 5 à 6 pour un nageur de niveau N2 ou national.

\* le nageur ou la nageuse doit organiser sa semaine de manière efficace en fonction de son travail scolaire et de ses entraînements.

**NOM Prénom du nageur :**

Fait à ……………………………., le .. / .. / 201.

Signature du nageur Signature de son représentant légal

(Précédée de la mention lu et approuvée) (Précédée de la mention lu et approuvée)